

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU
SEANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Août

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. Thierry GUILLAUME, M. HUREAU Thierry, M. LEGER Pierre, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme MOUNIER Marie, M. REMOND Jean,

Absents excusés : M. Guillaume PERIN (pouvoir à M. Kévin BRANLE),

Absents : M. TRILLAUD Christophe, M. Romane PATENOTRE, Mme Hélène Joly, M. Steve JOLY, M. LACOUTURE Alain

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Mesdames Nathalie MONTIGNY et Martine GARRAT, Secrétaires Auxiliaires.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 05.07.2018

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Décision modificative n°2 du budget primitif 2018

Monsieur le Maire expose :

Lors de l'élaboration du budget 2018, certains travaux, concernant la réhabilitation du Presbytère ont été prévus en investissement. Au vu des devis, il a été décidé d'en faire en régie. Il faut imputer des sommes de l'investissement vers le fonctionnement, comme suit :

↪ Diminution sur crédits déjà alloués :	
chapitre 21 article 2151	- 10 000 Euros
↪ Augmentation des crédits :	
• chapitre 11 article 60632	+ 6 100 Euros
• chapitre 11 article 6227	+ 2 300 Euros
• chapitre 11 article 61551	+ 1 600 Euros

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** vote la décision modificative.

Objet : Achat et Pose de Caméras

Monsieur le Maire informe :

L'Etat attribue une subvention pour la surveillance des écoles et ses abords. De plus, divers actes d'incivilité ont eu lieu sur la Commune. L'Entreprise ADTI, habilitée par la Préfecture de la Charente et la Gendarmerie a fait un devis d'un montant de 2 896,80 TTC.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, **à la majorité des membres présents** donne son accord pour l'achat et l'installation des caméras sur les bâtiments communaux tels que la Mairie, les Salles communales et l'Ecole. 1 : contre – 1 abstention – 8 pour.

Objet : Délibération PLU – Validation PADD et OAP

Monsieur le Maire expose :

Il n'y a pas lieu de prendre une délibération ; la compétence PLU est au GrandAngouleme. Monsieur le Maire fait état des changements du PADD établis par le Bureau d'Etudes et les Services du GrandAngouleme.

Objet : Adhésion au Service Nutrition du Centre de Gestion de la Charente

Monsieur le Maire expose :

Il a été décidé de faire appel à la nutritionniste du Centre de Gestion de la Charente afin de faire valider les menus, pour tranquilliser les parents-d'élèves.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** donne son accord pour adhérer au Service Nutrition du Centre de Gestion de la Charente.

Objet : Validation de l'Adressage de la Commune de Vouzan

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Monsieur Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Décide :

LIBELLÉ DE VOIE	Début de voie	Fin de voie	Nouvelle dénomination
LIEU DIT L'AGNEAU	RD108/VC4	VC4/CR72 en fin de la boucle	Rue de l'Agneau
ROUTE DE L'AGNEAU	RD108/VC4	VC4/CR72 en fin de la boucle	Rue de l'Agneau
CHEZ BALUET	VC110	VC110	Impasse Baluet
LIEU DIT BEAUREGARD	VC130	CR3	Chemin de Beauregard
LIEU DIT LES TERRES BLANCHES	D412 VC120	VC120	Impasse du Baradis

BOIS DE COMBE BOUCHARD	VC360/RD108	CR59	Rue de la Combe Bouchard, chemin de la Coquille
LIEU DIT LE BRANDEAU	VC207	VC207	Impasse du Brandeau
LIEU DIT LES BRANDILLONS	VC146	VC146	Rue de Chez Matignon
LIEU DIT LES BRANDILLONS	VC146	VC146	Rue de Chez Matignon
ROUTE DE CHAPITRE	VC101/CR	CR limite de commune	Rue du Chapitre
LIEU DIT LE CHATELARD	RD412 / VD208	RD412 / VD208	Impasse des Justes, Route du Châtelard
LES CHAUMES	VC5	VC5	Route des Forêts
LIEU DIT LES CHOMES	RD25	RD25	Route de Maison Neuve
LE CLERGEAUX	CR11	CR11	Chemin du Clerjaux
LIEU DIT LE COLOMBIER	RD108	RD108	Rue des Petits Prés
LES COMBEAUX	VC4	VC4	Rue de l'Agneau
LIEU DIT LA COQUILLE	RD108 VC221	RD108	Impasse de Chez Devige
LIEU DIT COUDOUR	VC107	VC107	Rue du Coudour
LIEU DIT SAINT DENIS	RD25	RD25	Route de Maison Neuve

LIEU DIT L EPAUD	VC360/RD108	VC360/SERS	Rue de l'Épeaud, chemin de la bergerie
LIEU DIT L EPAUD	VC360/RD108	VC360/SERS	Rue de l'Épeaud
LIEU DIT LES TERRES DE L EPIGIER	VC3	VC303	Route de Fressanges
LIEU DIT LES TERRES DE L EPIGIER	VC3	VC303	Route de Fressanges
LIEU DIT L ERIFIAS	VC146	VC146	Rue de chez Matignon
LIEU DIT LA FAYE	VC140	VC140	Chemin de la Faye
LIEU DIT LE BRANDEAU DE LA FONTAINE	VC207	VC207	Impasse du Brandeau
PRE DE LA FONTAINE	RD108 / VC107	RD108/RD412	Rue de la Mairie
LIEU DIT LES FORETS	VC5	VC5	Route des forêts
LIEU DIT LA FOSSE	RD412/RD108	RD412/VC5	Route du Maine Gaubrun
LIEU DIT FRESSANGES	VC3	VC303	Route de Fressanges
LIEU DIT LE MAINE GAUBRUN	RD412/RD108	RD412/VC5	Route du Maine Gaubrun

LIEU DIT LES GRANGES	VC4	CR72	Rue de l'Agneau
LIEU DIT LE JARD	VC207	VC207	Route du Chatelard
LIEU DIT LAUSSAGNE	VC217	VC217	Chemin de Laussagne
LIEU DIT LE MARAIS	CR64	CR64	Rue du Marais
LIEU DIT LE MARAIS	CR64	CR64	Rue du Marais
LIEU DIT LA FONTAINE DU MAS	RD108/RD412	RD108 / VC107	Rue de la Mairie
LIEU DIT LE MAS	VC207	VC207	Impasse le Mas
LIEU DIT MATIGNON	VC146	VC146	Rue de Chez Matignon
LIEU DIT LA METAIRIE	VC130	CR3	Chemin de Beauregard
LIEU DIT MIRANDE	RD108/VC213/VC214/VC215	RD108/VC213/VC214/VC215	Chemin des Parts, Chemin de la Mare, chemin de Grassac, Ruelle de Thérache, Impasse de la Cybardie, Route de Mirande, Chemin de la Faye
LIEU DIT LES MONTADANS	VC4	CR72	Rue de l'Agneau
LIEU DIT LE MOULIN	RD108	RD108	Rue des Petits Prés
LIEU DIT MAISON NEUVE	VC5 VC223	Fin VC223	Chemin du Trou du Renard

LIEU DIT LES PACAUDS	VC101	VC101	Rue de la Fontaine Fayan, Impasse des Pacauds
LIEU DIT LA PAILLERIE	VC102	VC102	Rue de la Paillerie
LIEU DIT LES PENAUDS	VC210	VC210	Chemin du Penaud
LIEU DIT LES PENDANTS	VC109	VC109	Impasse les Pendants
LIEU DIT LE PEYRAT	RD108/VC130	RD108/VC360	Rue du Château
LIEU DIT LA PIVELIERE	VC146	VC146	Rue de chez Matignon
LIEU DIT LES PETITS PRES	RD108	RD108	Rue des Petits Prés
LIEU DIT LA ROCHETTE	VC107	VC107	Rue de la Rochette
LIEU DIT LES SABLES	VC3	VC303	Route de Fressanges
LIEU DIT LES SOUCHES	RD412 / VC219/VC216	RD412 / VC219/VC216	Route des Souches, Chemin des Landes, Chemin de St Denis
LIEU DIT LES SUDRAS	VC347	VC153	Impasse des Sudras
LIEU DIT LES TERRES	RD108/VC361	VC361	Rue de la Garenne
LIEU DIT LES TOURNIERS	VC117	VC117	Chemin des Tourniers
LIEU DIT LA TUILERIE	VC212	CR20	Rue de la Tuilerie
LIEU DIT LE CHENE VERT	RD25	RD25	Route de Maison Neuve
LIEU DIT LA FAYE	VC140	VC140	Chemin de la Faye
LIEU DIT CHEZ DEVIGNE	VC221 RD108	VC221	Impasse de chez Devige

LIEU DIT FONT COULEAU	VC207	VC207	Impasse le Mas
CANTON DE LOSSUMIO	VC218	VC218	Rue des Chasseurs
LAC DE L EPIGIER	VC109	VC109	Impasse les Pendants
LAC DE L EPIGIER	VC109	VC109	Impasse les Pendants
LIEU DIT PRES DE LA FONT	VC3	VC303	Route de Fressanges
LIEU DIT LES PRADELLES	RD412/RD108	RD412/VC5	Route du Maine Gaubrun
LIEU DIT BARADIS	RD412/RD108	RD412/VC5	Route du Maine Gaubrun
LIEU DIT LA BOUCARREE	VC107	VC107	Rue de la Rochette
LIEU DIT LES TRUGNONS	RD108/VC130	RD108/VC360	Rue du château, Chemin de la coquille
LIEU DIT LE MAINE CLAUD	VC217	VC217	Chemin de Laussagne
LIEU DIT LE GAZON DE LA MOUGNE	VC101 CR11	CR11	Chemin du Clerjoux
LIEU DIT LE PECATIS	RD25 VC223	VC223 RD25	Chemin du Pecatis
LIEU DIT LA GARENNE	VC361	VC361	Rue de la Garenne
LIEU DIT LE BOUQUET	VC211	VC211	Chemin du Lac Blanc
BND Cœur de Maine-Gaubrun	BND	D412	Ruelle de la Grange

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents valide les noms et la numérotation des habitons de la Commune.(Contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 9)

Objet : Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose :

Lors de la réunion du 12 juin 2017, le Conseil municipal a élu des membres pour la Commission d'Appel d'Offres. Or il convient d'élire de nouveaux membres depuis les élections complémentaires de novembre 2017.

Après délibération et à la majorité des membres présents, sont élus :

- Titulaires

BRANLE Kévin
MOUNIER Marie
LEGER Pierre

- Suppléants

FONTANEAU Yvette
GUILLAUME Thierry
GEARDRIX Christian

Pour :9 – Contre : 0 – Abstention : 1

Pour :9 – Contre : 0 – Abstention : 1

Objet : Informations Elections Européennes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des dates des Elections Européennes : Dimanche 26 mai 2019 afin qu'ils puissent prendre leur disposition dès maintenant pour tenir le Bureau de Vote.

Objet : Remboursement trop perçu ORANGE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le remboursement du trop perçu d'Orange suite à la résiliation du contrat du Restaurant scolaire, d'un montant de trente six euros cinquante deux centimes (36,52€).

Elections

Questions diverses :

- Réunion publique PLU
- Réunion information Adressage
- Point sur les travaux du Presbytère
- Inventaire de l'élagage sur fil téléphonique
- Achat du congélateur
- Plateforme déchets verts
- Travaux sur la VC 101
- Réunion PLU entre Elus
- Point sur le projet Héloïse DEBRUGE-BOINOT
- Demande d'objets pour le repas des aînés
- Proposition de voyage pour les aînés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.

Le Maire
Thierry HUREAU

